

LE JOURNAL DE QUEBEC

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRINX DU JOURNAL: Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2.

PRINX DES ANNONCES: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25 cts.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ ET JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs-propriétaires.

3me discours sur le magnétisme animal—clairvoyance magnétique et somnambulisme.

Pour un autre, il ne rêvera qu'à la prison, à la potence, c'est un agent de police qui est continuellement à ses trousses, ou l'avocat général qui lui cherche querelle.

Enfin c'en est un autre qui ne rêve, lui, qu'à l'Enfer, il passe les nuits dans la compagnie des démons; quand il rêve au jugement dernier, ce qui lui arrive assez souvent, il se trouve toujours placé à la gauche, peut-être avec raison.

Dans nos maladies aiguës, dans les fièvres dites malignes, de même que dans l'ivresse, l'idiotisme, la caducité et l'enfance, nous ne pouvons pas dire que nous rêvons, car les instruments de nos âmes étant eux-mêmes en désordre, viciés ou détruits en partie, les rapports qu'ils ont avec notre âme s'en ressentent aussi.

Et ce n'est au maître de musique qu'il faut s'en prendre si la pièce qu'il joue n'est pas harmonieuse, quand son instrument est en désaccord? le maître de musique est à l'orgue, ce que notre âme est à nos organes.

Un exemple en preuve de ce que nous venons d'avancer:

Le valet d'un ambassadeur Espagnol, garçon de moyens ordinaires, et qui se trouvait, à assister, par hasard, à des conversations fort importantes, n'en était devenu ni plus savant ni plus spirituel, il fut atteint d'une fièvre au cerveau, et pendant son délire, il discutait avec beaucoup de sagacité sur des points et intérêts politiques de diverses puissances: au point, que l'ambassadeur, qui n'avait jamais regardé son domestique que comme un fidèle serviteur, venait féliciter ses leçons de diplomatie, et projetait d'en faire son secrétaire, quand tout à coup, l'affection cérébrale, venant à se dissiper, notre homme en guérissant, perdit toutes ses belles qualités. (Lettres Philoso-ph. Dr Dupan.)

Un malade à l'Hôtel-Dieu de Paris, avait été mordu par un chien enragé, et voilà que, tout à coup, se développe chez lui le plus curieux accroissement d'intelligence. Cet homme appartenait à la dernière classe du peuple et ses manières étaient des plus ignobles. Le voilà tout-à-coup métamorphosé en personnage

héroïque, dont les chaleureuses improvisations joignent la noblesse et la pureté du style à la justesse et à l'éclat des pensées. Par exemple, quand il décrivait l'Espagne où il s'était battu en 1809, vous auriez cru entendre Buffon lui-même, dans les pages où il a déployé le plus d'éloquence. Il voulait mourir comme César, enveloppé dans une toge romaine, et il s'en fit une avec le drap de son lit.

3e exemple—Congestion du cerveau.

Une jeune dame, d'une bonne constitution, bien instruite et très intéressante, de bonne mémoire et bien informée, tombe tout-à-coup dans un profond sommeil, sans causes apparentes, et reste ainsi endormie, contre son ordinaire, plusieurs heures, et à son réveil, elle avait tout oublié, éducation, informations, lectures, enfin tout ce qu'elle savait auparavant; sa mémoire était absolument une tabula rasa. Les noms et les choses lui étaient inconnus; il fallut recommencer à épeler, écrire, calculer, etc. Elle fit, il est vrai, de rapides progrès dans cette nouvelle carrière. Mais quelques mois après, elle tombe de nouveau dans un nouvel accès de sommeil, et se réveille avec la parfaite possession de tout ce qu'elle possédait avant le premier accès, et l'entier oubli de tout ce qui s'était passé dans la période entre le premier et le second. Mais ce qui est encore plus singulier, c'est que ces accès se répètent alternativement et avec le même résultat, de sorte que cette pauvre dame, était tantôt dans une condition, tantôt dans une autre; elle s'appelait spirituellement l'ancien et le nouveau régime, tantôt savante et tantôt écolière, et avant d'aller lui rendre visite, on s'informait du régime sous lequel elle était.

4e exemple—relativement aux fortes manifestations de certaines facultés mentales dans nos rêves. C'est le célèbre Abercomby qui raconte.

Une servante, orpheline, deux heures après s'être mise au lit, vient à se tourmenter et à marmotter quelque chose, puis entonne les sons d'un violon. Après quelques essais, en apparence, elle se met à jouer, avec sa voix, une pièce de musique, remarquable pour sa perfection et la ressemblance à ce que l'on pourrait attendre de la part d'un violoniste. Par intervalles, elle s'arrête tout court, et imite un joueur qui ajuste son instrument, et continue, ensuite, jusqu'à la fin de la pièce.

Tout ceci paraîtrait inexplicable, si on ne se fut assuré, que cette fille, n'étant âgée que de sept ans, avait demeuré chez un fermier, et couchait dans une chambre avoisinant celle qu'occupait un joueur de violon itinérant et fameux musicien. Cet homme passait les nuits à s'exercer pour son plaisir. Dans ce temps là, l'enfant ne faisait guères attention à la musique pour en distinguer les beautés, mais pestait-elle bien peut-être contre cette impertinence, qui l'empêchait de dormir, et ce ne fut que plusieurs années, ensuite, et après avoir essuyé une maladie sévère, que la mémoire du violon et des airs lui revinrent à l'idée dans son sommeil.

A peu près deux années de là, la surprise fut encore plus grande, quand on l'entendit dans son sommeil, imiter le piano, et chanter des pièces de musique frappantes pour leur imitation au son de cet instrument. Mais Abercomby ajoute, que dans la maison où cette fille logeait, alors, on jouait de cet instrument journellement. De plus elle chantait et imitait la voix de plusieurs membres de la famille, qui étaient dans l'habitude d'accompagner le piano. Plus tard, elle se mit à copier le maître d'école, qui donnait des leçons aux enfants de cette maison, dans la maison même. Elle débitait, en dormant, et avec aisance, différents sujets sur la religion et la politique, les nouvelles du jour et plusieurs traits d'histoire; parlait à propos, sur les caractères de Napoléon, de Blücher et de Wellington; conjugait des verbes latins, elle avait entendu tout cela dans la maison. Il était impossible de la réveiller durant ces accès, ses yeux

étaient fixes et sans expression, et même sans mouvement des pupilles, à l'approche de la chandelle allumée.

Durant plusieurs années, elle n'avait aucune connaissance des personnes qui s'approchaient d'elle, durant son sommeil; mais à l'âge de seize ans elle les connaissait et les nommait, quoique la chambre fut parfaitement obscure; et on pouvait la faire converser sans l'éveiller. Ceci dura onze ans. Eveillée, elle était à peu près stupide, très en arrière, pour les affaires de ménage, des autres servantes; et surtout, sans goût quelconque pour le chant et la musique. Elle ne se rappelait jamais de ses rêves, et se chagrinait souvent, de ce que les autres lui faisaient dire dans son sommeil.

De même que la clairvoyance dans nos rêves est variable, de même aussi la clairvoyance magnétique n'est pas toujours uniforme ni constante; dans une séance, par exemple, elle pourra être forte au commencement et presque nulle à la fin; le système ne se tient pas toujours dans les conditions requises. Le joueur de violon ne nous donne-t-il pas de charmants airs que tant que son violon est d'accord? et quand le contraire arrive, quand les cordes sont lâches, ne vous écorchez-t-il pas les oreilles?

Quelque chose de semblable arrivera dans le magnétisme, mais seulement dans un sens inverse; ainsi il sera puissant, il y aura clairvoyance tant que le système nerveux sera désaccord. Pour que le magnétisme animal se développe dans toute sa force, il faut que les cordes qui servent d'instrument à notre âme soient en désordre. On voit de suite qu'il a dû en résulter bien des mécomptes. Le clairvoyant cesse de voir, le magnétiseur reste dans la confusion; et que va dire la compagnie, qui aura été invitée ou qui aura payé pour cette malencontreuse soirée? Tout ceci ne touche, cependant pas au pouvoir magnétique; il n'existe que sous des lois; et l'électricité n'a-t-elle pas les siennes? Si les expériences manquent, dans un temps humide, par exemple, dira-t-on que l'électricité n'existe pas? Ce que je mentionne ici est arrivé, je crois, dans Québec, à un de nos premiers médecins.

Il se trouvait en cette ville une fille aveugle, très susceptible de magnétisme animal et très clairvoyante. Cette personne avait perdu la vue bien avant que la maison de l'hon. juge Bedard fut bâtie, et cependant le magnétisme pouvait la transporter mentalement dans les appartements de cette grande maison; elle en donnait une description correcte et minutieuse, parlait du dehors et du dedans, comme si elle avait été sur les lieux et les yeux ouverts. Elle voyait un cadre doré dans la chambre de la bibliothèque et reconnaissait un militaire ou au moins un personnage avec des épaulettes; c'était le portrait de notre ami commun, l'ami du pays, lord Gosford. Mais qu'est-il arrivé? Le tempérament de cette fille a changé, et la clairvoyance s'est affaiblie; et quand elle existait, ce n'était pas de longue durée; de sorte que les curieux se sont bien vite dégoûtés et le magnétiseur avec eux. Par cette aventure est arrivée à Londres, à notre Alexis Didier de tout à l'heure, de même qu'à un de nos amis médecins à Québec. Il magnétisait un aveugle; l'aveugle allait devenir clairvoyant suivant toutes les apparences, quant tout à coup notre homme se mit à voir des choses qui n'existaient pas! Notre ami en a été si mortifié, qu'il en a déserté le magnétisme. C'est bien dommage, car c'était un vrai croyant. Que conclure de tout ceci? que le magnétisme animal est un pouvoir physique qui a ses lois, et que la clairvoyance en est une conséquence naturelle.

Maintenant que répondre à ce qui arrive dans l'état magnétique, de voir sans le secours des yeux et d'entendre sans celui des oreilles? de voir par le creux de l'estomac et d'entendre de même? de voir par le bout du doigt, par le front, l'acéciput et les pieds? Nier, c'est impossible, les faits sont là.

Quand à la clairvoyance, que dira-t-on? Vous l'avez placée avec nos rêves, et vos explications peuvent être bonnes. Mais on n'a pas encore eu la hardiesse d'a-

vancer qu'on pût voir sans le secours des yeux. Quand tout le reste du magnétisme pourrait s'expliquer, ce phénomène surpasse tous les autres, et il faut que le démon s'en mêle! Mais il n'y a pas que dans le magnétisme que l'on voit sans les yeux. Dans le somnambulisme, par exemple, est-ce que le somnambule ne voit pas sans le secours des yeux? S'il voit? Eh! oui, il voit si bien que souvent il voit mieux que s'il avait les yeux tout grands ouverts. Le cataleptique, dont nous parlerons tout à l'heure, n'entend-il pas aussi lui sans le secours des oreilles, notamment par le creux de l'estomac? Ira-t-on chercher l'intervention de Satan pour donner raison de ce phénomène? Je l'avoue fort étonnant; Non, j'ai trop de confiance au bon sens et à l'esprit du philosophe, pour le croire capable et coupable d'une telle faiblesse. En preuve de ce que nous venons d'annoncer, nous citerons quelques cas de somnambulisme d'abord pour en donner une idée générale. Le docteur Pritchard connaissait un fermier qui, dans un état de somnambulisme, se levait, s'habillait et scellait son cheval et se rendait au marché en galopant, et tout le temps endormi.

Le docteur McNish dit que sur les côtes d'Irlande, des hommes de police furent bien surpris en faisant leur ronde, en plein minuit, de voir un homme qui s'amusaient dans la mer à cent verges du rivage. Ils allèrent à lui et réussirent à le saisir, mais, chose étrange, ils ne purent le convaincre du péril de sa situation, et ce ne fut qu'avec grande peine qu'ils le persuadèrent qu'il n'était pas dans son lit. Il fut ensuite reconnu à l'évidence que cet homme avait laissé sa maison vers minuit cette nuit-là même, qu'il avait parcouru deux milles par un chemin difficile et dangereux, et traversé, à la nage, un étang d'un mille et demi de large.

Le docteur Carpenter raconte le fait suivant. Le pupille d'un apothicaire italien fut trouvé une nuit endormi et traduisant l'italien en français, il allait chercher les mots dans un dictionnaire. On éteignit la chandelle, et lui se croyant dans l'obscurité, lorsqu'il y eut d'autres chandelles allumées, alla rallumer la sienne au feu de la cuisine. Dans un autre temps il descendait dans l'office de son patron, faisait les remèdes et conversait comme s'il les donnait à des pratiques. Un jour qu'il lisait la chimie de Macqueur, quelqu'un lui changea sa marque de place; il s'en aperçut et s'en fâcha: "Quel est l'innocent qui m'a fait cela?" se mit-il à dire. Il retourna sa place et se remit à lire. Son ton de voix venant à baisser, son patron lui dit de lire plus haut, et il obéit. Cependant il ne s'apercevait pas que plusieurs personnes étaient dans la chambre et conversaient tout haut. Il ne paraissait pas se servir de ses yeux, car en lisant, ils restaient toujours fixes, il n'y avait que la tête qui remuait d'une ligne à une autre.

Le somnambule voit-il sans le secours des yeux? nous allons en citer deux cas fameux. Le premier nous est présenté par l'archevêque de Bordeaux. Ce haut personnage ne peut manquer d'écartier toute idée de soupçon sur le fait que nous rapportons. Nous l'avons choisi exprès entre bien d'autres; car il ne manque pas de citations étonnantes dans ce genre; mais combien peu sont faites exactement et racontées avec fidélité! Ces histoires sont presque toujours exagérées par celui qui raconte ou celui qui en a été le témoin. On veut s'accommoder au goût du public qui aime le merveilleux et qui le croit facilement, de sorte qu'à mesure que ces récits passent de bouche en bouche, ils se chargent de nouvelles circonstances. Le vrai se trouve à la fin obscurci par les fables auxquelles il est mêlé, et devient incroyable. Il importe donc de choisir des faits bien constatés par la vue et le témoignage d'un observateur éclairé.

(A continuer.)

Feuilleton.

Voyage Scientifique d'un Ignorant

AUTOUR DE SA CHAMBRE.

— Père, que veut dire le mot prochaine? — Prochaine? mon enfant. Mais le mot lui-même t'en explique le sens: prochaine veut dire qui est proche, qui va bientôt arriver. — C'est ce que je comprenais aussi, père. Mais, à la suite de ton second article du voyage autour de ma chambre, tu as mis: La suite à une prochaine livraison, et il y a neuf mois de cela. Est-ce que c'est prochain, neuf mois? dis? — Dis? dis? Oh! questionneurs obstinés, mémoires tenaces, Dieu vous a créés tout exprès vous et vos points d'interrogation pour nous forcer à apprendre ce que nous ne savons pas, ou à faire ce que nous avons promis!... Eh bien, non, neuf mois, ce n'est pas prochain.

— Alors, pourquoi n'as-tu pas continué? — Parce que j'ai été malade. — Quand donc? — Parce que j'ai voyagé. — Où donc? — Parce que j'ai fait autre chose. — Quoi donc? — Quoi donc? où donc? il n'y a pas d'échappatoire possible, il faut lui dire la vérité. Eh bien, écoute une histoire de ma jeunesse; elle me servira d'excuse et d'explication. J'avais seize ans, et j'allais souvent travailler rue Saint-Jacques avec un jeune étudiant, né dans le Midi; son imagination était un peu vive, même un peu folle. Un jour, le hasard fait tomber entre ses mains le poème sur la Grèce de M. Lebrun, livre rempli de

beaux vers, écrit sur les lieux mêmes, et tout éclatant des grands noms de Colocotroni et de Canaris. Sa tête s'enflamme; Athènes, le Pirée, le Parthénon, ces mots magiques pour un écolier de la ville le jettent dans une sorte d'enthousiasme; il veut voir ces beaux lieux, se mêler à ces grandes choses, et le lendemain il sortait le sac sur le dos par la barrière de Fontainebleau; il partait pour la Grèce. Il marche, il marche jusqu'à Ris, étape de six lieux; il avait gagné son déjeuner, il déjeûne; mais au moment de repartir pour Athènes, il s'aperçoit qu'il faut retourner rue Saint-Jacques.

— Pourquoi, père? — Cette fois, je puis te répondre sans peine: Bourse vide; il avait dépensé tout ce qu'il avait, — Et on déjeuner? — Il n'avait que vingt sous. Eh bien, voilà justement mon histoire aujourd'hui. Quand je trouvais ce titre: voyage scientifique d'un ignorant autour de sa chambre, mon imagination s'alluma; pas de retard il faut commencer, je commençai. La pendule, les tapis, la cheminée, je touchai à tout dans mon premier chapitre... Oh! j'étais savant dans celui-là; je parlais de mon ignorance, je me lançai même dans le plein sujet, je décrivis, j'expliquai; mais au bout de mon premier article, force fut de m'arrêter; j'avais dépensé tout ce que je savais.

— En une fois. — Mon Dieu, oui. Comme mon camarade, j'étais parti pour le tour du monde avec vingt sous dans ma poche. Mais cette fois, mes provisions sont faites, j'ai appris pour enseigner, et j'ai là... Ne nous vantons pas, cela me porterait malheur, et commençons. Voyons, enfant, nous allons nous décrire? Ces vases dorés? Non, c'est trop riche. Ces tapis éclatants? Non, c'est trop rare. En nous occupant du piano, nous avons parlé d'une exception luxueuse même parmi les meubles de

luxe, nous nous sommes adressés non seulement aux heureux, mais aux émus; je veux aujourd'hui un objet bien vulgaire, bien usuel, dont la description ne cause aucun regret, n'excite aucune envie, une chose que tout le monde possède au moins un peu.

— Eh bien, père, parle moi de la cheminée. — Pauvre enfant! tu es comme ce fils de roi à qui on disait que les pauvres manquaient de pain, qui répondait: Pourquoi ne mangent-ils pas de la brioche? Les cheminées? elles sont trop souvent vides, elles rappellent à trop de malheureux le bois dont ils manquent. Non: il est un trésor plus commun, et plus utile encore peut-être, une richesse dont Dieu a répan-pendu partout la matière, et qu'on ramasse en se baissant, un bien dont personne ne peut se passer, et dont heureusement presque personne ne se passe, un bien qui aide à la santé, à la beauté, à l'intelligence, qui, par un admirable transformation, se trouve à la fois, et toujours à sa place, dans les fermes et dans les palais, qui coûte des sommes énormes et qui ne coûte rien, qui est brillant comme le papillon après avoir été obscur comme la chrysalide.

— Qu'est-ce donc, père, qu'est-ce donc? — Qui se mêle à tous les actes de notre vie, à nos repas, à notre travail, à nos plaisirs, qui sert à la jeunesse pour se parer, à la vieillesse pour se conduire. — Qu'est-ce donc, père, dis-le moi? — En prononçant ces mots, l'enfant fit un mouvement, et alla frapper de sa petite main une carafe qui tomba et se brisa. — Tu as mis le doigt dessus, lui dis-je en riant, c'est le verre.

Le verre! Veux-tu te figurer en un instant tout ce qu'il vaut? Supprime-la par la pensée. Aussitôt l'obscurité naît, les grands travaux s'arrêtent dans la moitié du monde; les demeures des peuples du Nord ne sont

que des abris obscurs, où ils vivent à tâton, livrés sans défense, soit aux intempéries de l'air, soit à la nuit; la nuit surtout! car, on peut le dire, la conquête du verre, c'est la conquête de la lumière. Avant lui, elle régnait sur nous plus que nous ne régnions sur elle; inondés par ses rayons, accablés par sa chaleur, il nous fallait subir sa privation ou son empire. On invente le verre; les rôles changent, nous voilà maîtres.

La clarté, source toujours jaillissante et toujours inépuisable, mais désormais captive et pour ainsi dire docile, devient un flot dont nous disposons ainsi que des ruisseaux de nos jardins; nous la divisons par filets, nous l'introduisons dans nos appartements à la place qui nous convient, dans la mesure qui nous plaît, et nous emparant par la vue de tous les paysages qui nous environnent, nous possédons la nature sans qu'elle puisse rien sur nous. Certes, si l'on y réfléchissait, ce serait un spectacle que l'on pourrait presque nommer admirable, que celui d'un homme assis à une fenêtre, et écrivant pendant un orage. Au dehors, quel trouble effrayable! le vent souffle, la pluie tombe, les arbres les plus vigoureux plient, la masse des flots se soulève, c'est comme une convulsion de la puissante nature. En dedans de la fenêtre, quelle tranquillité! un être faible travaille, sans que rien l'interrompe dans sa méditation; le papier sur lequel il écrit est immobile; sa plume si légère, ne tremble même pas entre ses doigts. Qui le sépare donc de cette affreuse tourmente? quel est ce tout-puissant rempart? une feuille, feuille si mince que le papier ne l'est pas d'avantage, si fragile que le moindre choc peut la détruire, si invisible, pour ainsi dire, que l'oiseau enfermé dans la chambre va s'y heurter croyant que c'est encore de l'air.

Conquête immense, qui n'est qu'un prélude. Il ne suffit pas au verre de nous avoir rendu la lumière, il

BANQUE DE LA CITÉ!!!

Il y a un run depuis hier sur la Banque de la Cité; et ce matin surtout la foule se pressait compacte aux avenues de cette banque. Cette affluence à la banque de la Cité a été causée par le bruit, malveillant et mensonger ou du moins inconsidéré et imprévoyant, que cette banque florissante allait faillir; on ne saurait trop punir si on pouvait les atteindre les auteurs d'une pareille panique qui nuit plus au commerce qu'à l'insituation qui en fait les frais.

Nous en avons dit assez nous l'espérons pour rassurer l'esprit de ceux qui nous lisent et pour les convaincre qu'on les a mal informés.

Le bruit courait à Montréal que M. Rolland s'était démis des fonctions de juge du banc de la Reine.

TERRE-NEUVE.— On a des nouvelles de Terre-Neuve par la malle d'Halifax. Sir John Harvey devait séjourner quelques semaines encore à Saint-Jean, pour assister à la distribution des fonds qui y arrivaient de différents lieux.

Une charge de provisions y avait été reçue du Canada, et une deuxième était attendue.

Les pertes encourues par les principaux bureaux d'assurances à Londres, dans l'incendie de Terre-Neuve, excèdent £100,000.

Le 8 août, sir John Harvey avait reçu une dépêche du principal secrétaire d'Etat portant qu'il avait plu à Sa Majesté britannique d'accorder, en outre des £5,000 déjà envoyés, la somme de £25,000 pour les victimes de l'incendie.

L'INCENDIE AU SAGUENAY.

M. L'ÉDITEUR.— Les bruits mensongers répandus dans la cité de Québec et dans tout le district, au sujet de l'incendie au Saguenay ayant tellement diminué la somme des désastres causés par cet incendie, qu'ils l'ont rendu presque nulle dans l'opinion publique, les habitants de la Grande-Baie qui n'ont pas été visités par ce fléau ont cru de leur devoir de faire faire le recensement exact des pertes causées par ce désastreux événement.

Table with 2 columns: Description of losses and Amount. Total £12,371 15 5/2.

Nous, soussignés, certifions que les estimations susdites ont été faites en notre présence et sous l'impression de l'obligation de les assementer si besoin était.

Joseph Gauthier, Igrace Gravelle, Damase Fortin, Thomas Raty, Thomas McNicoll, P. C. A. Dubois.

Il est dit, dans le numéro 2, vol. XVI de votre estimable journal, que " M. Price a été en cette occasion la providence des malheureux; que son agent, M. Blair, après avoir distribué le peu de provisions qu'il y avait dans ses hangars, est monté à Québec, sur le bateau à vapeur Pœchontus, pour activer l'envoi d'autres secours, et que " M. Price a ex-pédié, par le même bateau, environ cinq cents quarts de farine et du lard en proportion."

Quoique je sois certainement bien persuadé, M. l'éditeur, que M. Price n'aurait pas lui-même éprouvé des pertes très considérables dans cet incendie, aurait pu venir au secours de ces pauvres malheureux par des dons gratuits aussi grands que ceux que l'on semble croire qu'il a faits dans cette circonstance, il est cependant nécessaire de faire observer que les provisions qui restaient dans les hangars de M. Price, ainsi que les cinq cents quarts de farine et le lard dont il est parlé plus haut, sont vendus et non pas donnés aux incendiés.

On remarquera aussi que tous les secours provenant tant du gouvernement que de la générosité des citoyens de Québec, et de quelques paroisses ne se montent qu'à douze cents et quelques louis, c'est-à-dire une bien faible ressource pour la presque totalité d'une population toute pauvre et qui, même avant l'incendie, aurait eu grand besoin d'un semblable secours. Cette population a cependant, par le fait, à supporter la perte du peu et de l'indispensable qu'elle possédait.

Oh inhumanité! Qui donc peut avoir été aussi méchant, quel qu'il ait été son motif, pour ne pas craindre d'ajouter au malheur d'une population déjà trop misérable par la pauvreté et les privations de tous genres qu'elle a affrontées pour ouvrir cette nouvelle colonie? Mais le mensonge n'a qu'un temps...

Aussi, M. l'éditeur, si je demande, aujourd'hui publiquement de ces documents, dont je puis donner ample preuve de tous les avançés, ce n'est pour autre intérêt que de donner un démenti formel à ces bruits malicieux, qui n'ont que trop produit leur pernicieux effet, et rappeler, par l'exactitude de la démonstration, la sympathie publique en faveur des malheureux habitants de la Grande-Baie du Saguenay, victimes non seulement de l'incendie, mais aussi de la calomnie.

UN HABITANT DU LIEU.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.

Deuxième Section.

L'assemblée de cette section convoquée pour procéder à l'élection des officiers pour l'année courante, eut lieu lundi dernier, le 19 du courant, en la demeure de M. Toussaint Vézina, sous la présidence de Joseph Hamel, écrivain.

Avant de procéder à l'élection, les noms de 36 membres furent inscrits et des cartes d'admission leur furent distribuées, conformément à la résolution adoptée par le comité de régie.

Les percepteurs, ci-après élus, furent autorisés à délivrer des cartes à ceux des membres et autres qui désireraient se faire inscrire.

Après quoi on procéda à l'élection et les membres suivants furent élus:—

- Joseph Hamel, écrivain, Vice-Présidents. Le Dr Olivier Robitaille, Sous-Trésorier. M. Abraham Durand, Sous-Secrétaires. MM. Félix Hamel, Pierre Gauvreau, Joseph Savard, Toussaint Vézina, Joseph Barbeau, Jacques Darveau, Charles Trudel, F. X. Drolet, Charles Langlois, P. G. Tourangeau, Benoît Marcoux, Isnie Gingras, Michel Tessier, Députés-Auditeurs. Comité de Régie.

Après l'élection, les deux résolutions suivantes furent passées unanimement:

Sur motion de M. Jean Robitaille, secondé par M. Pierre Gauvreau.

Que des remerciements soient offerts aux officiers qui se retirent d'office.

Et M. le président ayant quitté la chaire.

Sur motion de M. P. G. Tourangeau, secondé par M. Michel Gauvreau.

Que des remerciements soient votés à notre vice-président, Joseph Hamel, écrivain, pour l'habileté avec laquelle il a présidé nos assemblées depuis qu'il est en office.

Après quoi l'assemblée s'est ajournée.

Par ordre, FÉLIX HAMEL, PIERRE GAUVREAU, Secrétaires.

Québec, 20 août 1846.

ÉCOLES DE BEAUPORT.—L'examen des garçons et des filles de l'école dite de la fabrique, à Beauport, a eu lieu la semaine dernière sous les auspices de Messieurs Lamoine, curé du lieu, et de Messieurs les commissaires, ainsi que d'un auditoire nombreux. Les filles ont répondu très bien sur toutes les matières de leurs études, telles que l'Histoire Sainte et l'Histoire profane, la lecture anglaise et française, la grammaire anglaise et française, la géographie, l'arithmétique, la traduction de l'anglais en français et du français en anglais, l'écriture, l'analyse grammaticale, etc. Mme Lacroix a reçu une excellente et complète instruction aux Ursulines des Trois-Rivières sous le système de l'école normale; on ne saurait trop apprécier son zèle à instruire la paroisse de Beauport, et ses succès sont une garantie de sa capacité et de son dévouement pour l'avancement de l'éducation.

Les élèves de Mme Lacroix ont joué la " Calomnie confondue " avec beaucoup de naturel et d'expression.

M. Létourneau, l'instituteur des garçons, mérite d'égaux louanges pour ses efforts et ses succès.

La sentence du nommé Cain, condamné à être pendu le 28 du courant, a été commuée par Son Excellence le gouverneur-général en détention perpétuelle dans le pénitencier de Kingston.

Nous avons reçu trop tard pour les publier aujourd'hui les procédés d'une assemblée qui a eu lieu à bord du steamer Québec, à son retour de Montréal, le 22 courant.

ITALIE.

L'opinion publique ne s'était pas trompée sur les intentions de Pie IX. Voici les nouvelles reçues de Rome:

" Rome, 18 juillet 1846. L'annistie si attendue, si désirée, a été affichée hier soir, à six heures: à sept, une foule nombreuse accourut sur le Quirinal appelait, par ses battements de mains et ses vivats répétés, le pontife qui venait de la signer. Pie IX a paru au balcon, et il a pu juger, par l'enthousiasme réel que sa présence a excitée, que l'acte qu'il avait révoqué n'était pas seulement un acte de haute clémence, mais un acte de bonne et nécessaire politique. Ce document, rédigé, assure-t-on, par le pape lui-même, est, contre l'usage, signé par Sa Sainteté, et n'est revêtu de la signature d'aucun secrétaire d'Etat. Voici la proclamation qui a été affichée: PIE IX, à ses fidèles sujets, salut et bénédiction apostolique.

" Dans ces jours où notre cœur était ému de voir la joie publique s'associer à notre exaltation au pontificat, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de douleur en pensant qu'un certain nombre de familles ne pouvaient participer à la joie commune, parce qu'elles portaient la peine de quelques offenses faites par l'un de leurs fils à la société et aux droits sacrés du principe légitime. Nous voulons aujourd'hui, jeter un regard de compassion sur cette jeunesse inexpérimentée qui a été entraînée, par de trompeuses espérances, au milieu des discordes politiques où elle a été plutôt séduite que séductrice. C'est pour cela que nous voulons étendre la main et offrir la paix du cœur à ces enfants égarés qui voudront nous montrer un repentir sincère. Maintenant que notre bon peuple nous a fait voir son affection et sa constante vénération pour le Saint-Siège et notre personne, nous sommes persuadés que nous pouvons pardonner sans danger. Nous prescrivons donc et ordonnons que le premier jour de notre pontificat soit solennisé par l'acte suivant de grâce souveraine: " 1o Il est fait à tous nos sujets qui se trouvent actuellement en lieu de punition, pour délits politiques, remise de leur peine, pourvu qu'ils fassent, par écrit, une déclaration solennelle, sur leur honneur, de ne vouloir, en aucune manière ni en aucun temps, abuser

de cette grâce, et de remplir à l'avenir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets. " 2o Ceux de nos sujets qui sont en pays étrangers pour délits politiques pourront profiter de la présente résolution en faisant, dans le délai d'une année, connaître à nos nonces apostoliques ou aux autres représentants du Saint-Siège leur désir de profiter de cet acte de notre clémence. " 3o Nous absolvons également ceux qui, pour avoir pris part à quelques machinations contre l'état, se trouvent surveillés politiquement ou déclarés incapables d'offices municipaux. " 4o Nous voulons que toutes les procédures criminelles pour délits politiques qui n'ont pas encore reçu un jugement définitif, soient à l'instant supprimées, et que les prévenus soient librement renvoyés, à moins que quelques-uns d'entre eux ne demandent la continuation du procès, afin de mettre leur innocence au grand jour. " 5o Ne sont pas compris dans les dispositions des précédents articles: le petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militaires et d'employés du gouvernement qui sont déjà condamnés, ou en fuite, ou en procès pour délits politiques. " À l'égard de ceux-ci, nous nous réservons de prendre une détermination après avoir pris connaissance de leur position particulière. " 6o Sont également exceptés de la présente grâce, les crimes et délits ordinaires dont la connaissance est renvoyée aux tribunaux. " Nous voulons avoir la confiance que ceux qui usent de notre clémence sauront respecter dans tous les temps leurs devoirs et leur honneur. Nous espérons encore que leurs esprits, adoucis par notre pardon, déposeront leurs haines civiles, qui toujours sont l'occasion et l'effet des passions politiques, afin de resserrer les liens de la paix dont Dieu a voulu que tous les fils d'un même père fussent unis; mais si notre espérance se trouvait trompée, ce serait avec une bien amère douleur que nous nous rappellerions que si la clémence est l'attribut le plus doux de la souveraineté, la justice en est le premier devoir. " Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 juillet 1846. " De notre première année de notre pontificat. " Signé: PIUS PP. IX. "

de cette grâce, et de remplir à l'avenir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets.

" 2o Ceux de nos sujets qui sont en pays étrangers pour délits politiques pourront profiter de la présente résolution en faisant, dans le délai d'une année, connaître à nos nonces apostoliques ou aux autres représentants du Saint-Siège leur désir de profiter de cet acte de notre clémence.

" 3o Nous absolvons également ceux qui, pour avoir pris part à quelques machinations contre l'état, se trouvent surveillés politiquement ou déclarés incapables d'offices municipaux.

" 4o Nous voulons que toutes les procédures criminelles pour délits politiques qui n'ont pas encore reçu un jugement définitif, soient à l'instant supprimées, et que les prévenus soient librement renvoyés, à moins que quelques-uns d'entre eux ne demandent la continuation du procès, afin de mettre leur innocence au grand jour.

" 5o Ne sont pas compris dans les dispositions des précédents articles: le petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militaires et d'employés du gouvernement qui sont déjà condamnés, ou en fuite, ou en procès pour délits politiques.

" À l'égard de ceux-ci, nous nous réservons de prendre une détermination après avoir pris connaissance de leur position particulière.

" 6o Sont également exceptés de la présente grâce, les crimes et délits ordinaires dont la connaissance est renvoyée aux tribunaux.

" Nous voulons avoir la confiance que ceux qui usent de notre clémence sauront respecter dans tous les temps leurs devoirs et leur honneur. Nous espérons encore que leurs esprits, adoucis par notre pardon, déposeront leurs haines civiles, qui toujours sont l'occasion et l'effet des passions politiques, afin de resserrer les liens de la paix dont Dieu a voulu que tous les fils d'un même père fussent unis; mais si notre espérance se trouvait trompée, ce serait avec une bien amère douleur que nous nous rappellerions que si la clémence est l'attribut le plus doux de la souveraineté, la justice en est le premier devoir. " Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 juillet 1846. " De notre première année de notre pontificat. " Signé: PIUS PP. IX. "

Le journal officiel du gouvernement papal raconte, à la suite, les témoignages de vive satisfaction qui ont accueilli cet acte. C'était, comme nous l'avons dit, un véritable délire. C'est ce que constate le Diario en racontant comment, après avoir vu ses chevaux dételés par la multitude, le pape reconduit ensuite en triomphe au Quirinal, avait donné la bénédiction apostolique all' affollata moltitudine (à la multitude enivrée).

Des lettres de Rome, en date du 20 juillet, annoncent la nomination du cardinal Gizzi au poste de secrétaire-d'état pour les affaires étrangères.

Le cardinal Gizzi est en même temps chargé de la direction suprême de l'administration.

Ce choix, prévu et annoncé dès l'avènement de Pie IX, est, après l'annistie, le meilleur gage que le souverain pontife ait pu donner des intentions sages et paternelles qu'il anime. Les réjouissances populaires continuaient à Rome, pour la célébration de l'annistie.

Mort du comte de Saint-Leu. — On écrit de Livourne à la date du 25 juillet: " Le prince Louis Bonaparte (le comte de Saint-Leu), ex-roi de Hollande, est mort aujourd'hui dans cette ville. Frappé subitement dans la matinée d'un coup d'apoplexie, il est tombé dans un assoupissement léthargique, et s'est éteint ce matin sans crise, sans convulsion. Il était âgé de soixante-huit ans. Le prince, depuis plusieurs années, atteint de paralysie, menait une vie fort retirée; il se tenait complètement en dehors de toute espèce d'intrigues politiques, et supportait avec une rare dignité les vicissitudes de la fortune.

L'ex-roi de Hollande n'avait auprès de lui, au moment de sa mort, qu'un jeune homme qu'il avait élevé et qui ne le quittait jamais. Un courrier a été expédié à Florence au prince de Montfort, son frère.

" On ignore quelles sont ses dispositions testamentaires. On sait que sa fortune était peu considérable; on ne l'évalue guère qu'à 50 ou 60,000 fr. de rentes. " Des frères de Napoléon, il ne reste plus aujourd'hui que le prince de Montfort, ex-roi de Westphalie, âgé de soixante-deux ans.

République de Cracovie. — La gazette Allemande de Francfort annonce que les troupes Russes et Prussiennes ont évacué Cracovie le 13 juillet. La garnison autrichienne doit occuper la ville, trois ans selon les uns, plus longtemps selon d'autres. Les trois résidents politiques doivent aussi partir et déjà les armes ont été enlevées de leurs hôtels. Un agent russe rési-

fait qu'il la travaille, qu'il la modifie, qu'il la multiplie. Nos organes affaiblis ou le secret de nos occupations nous demandent-ils un jour plus mystérieux, avons-nous besoin de voir sans être vus: le verre dépoli ne laisse passer que la clarté sans le soleil, et nous cache en nous éclairant. Voulez-vous dans vos demeures les couleurs de la plus riche palette; voulez-vous que vos vitres deviennent des tableaux: un peu d'oxide métallique est mêlé aux éléments du verre, et vous avez les vitraux. Dans vos fêtes, grâce aux lustres, un seul flambeau n'en vaut-il pas mille, et chacun de ces morceaux de cristal, s'enflammant comme une lampe ardente, ne reproduit-il pas le miracle des cinq pains qui nourrissent une foule entière? Et ces ingénieuses lentilles qui déroberont au soleil sa chaleur ainsi que sa clarté, le forcent à brûler comme s'il était voisin de nous, et font un foyer de ce qui tout à l'heure était un flambeau! Et le prisme qui vous livre les éléments et l'essence même de la lumière. Et les glaces, les glaces qui donnent à l'homme ce que Dieu même lui avait presque refusé, spectacle de sa propre personne; les glaces qui multiplient le sens de la vue, nous font voir ce qui est derrière nous, ce qui est à côté de nous, nous rendent deux fois possesseurs de ce qui nous entoure, et qui même, si on les fécutait, nous donneraient plus d'une profonde lorgnon, en nous dévoilant les traces du temps sur notre visage.

Que de merveilles!... Attends, enfant, ce n'est toujours qu'un prélude.

Tous ces bienfaits sont effacés, ou du moins plus qu'égalés, par trois grandes applications du verre, aussi utiles et plus fécondes, plus sublimes encore.

Il y a une chose aussi belle que le jour, ce sont les yeux; il en est une plus horrible que la nuit, la cécité. Voir, c'est vivre, c'est posséder, c'est penser, c'est archer, c'est se défendre; mais, hélas! comment

de contempler l'œuvre de Dieu que Salvino l'a complétié. En effet, comment voyons-nous? Ouvrez la pupille, soudain mille rayons lumineux entrent dans la pupille, par en haut par en bas, directement, de côté, se croisant en tous sens, et prêts à se perdre dans toutes les directions. Mais derrière la pupille, à un millimètre de distance, la providence a placé un petit corps qui va changer toute cette marche: ce corps est transparent, de la son nom de cristallin, il est gros comme une lentille, et, comme la lentille, plus épais au milieu que sur les bords, c'est-à-dire convexe. Or, tout corps transparent et convexe sur lequel viennent frapper des rayons, les force par sa convexité même à converger vers un point unique. Tel est le rôle du cristallin: il arrête tous ces traits épars de lumière, il les rallie, et les conduit tous réunis en point de pinceau, juste sur une membrane située dans la profondeur de l'œil, et qu'on appelle rétine; la rétine reçoit l'image que portent ces rayons. Nous voyons. Mais malheureusement tous les cristallins ne font pas aussi bien leur office; il y en a de paresseux, il y en a de trop ardents. Eh bien, les lunettes sont de petits cristallins artificiels que vous mettez au-devant de vos yeux comme un cheval de renfort devant de pauvres montures pour les aider dans leur besogne. Etes-vous myope, c'est-à-dire votre cristallin trop convexe réunit-il trop brusquement les rayons lumineux, voici des lunettes concaves qui les écartent. Presbyte, votre œil laisse-t-il diverger les traits de lumière, voilà des lunettes convexes qui les rapprochent. L'infirmité cesse; la vue retrouve en un instant toute son énergie sans éprouver en rien les ressources de l'avenir; car c'est une erreur, ainsi que l'admirablement démontré l'habile opticien, M. Charles Chevalier, de croire que les lunettes fatiguent la vue. Grâce au verre, l'organe ne fait pas plus d'effort pour bien voir que pour

voions-nous? A vingt ans, nos yeux nous appartiennent tout le temps qu'ils sont ouverts, et l'espace est à nous; mais peu à peu ce beau royaume nous échappe province à province; vieillesse qui nous mesure le nombre d'heures ou nous pouvons regarder; bientôt nous ne voyons plus qu'à un demi-quart de lieue; qu'à deux cents pas, qu'à dix; ce caractère est trop fin, impossible de le lire; cet objet est trop loin, nous ne le distinguons pas. Adieu, tes fécondes veilles, pauvre savant, tes organes font défaut à ton génie; retourne ta toile, grand peintre, tu ne peux plus diriger ni suivre tes pinceaux; prends garde à toi, vieillard qui t'aventures dans la rue, cette voiture va t'écraser; pleurez, vous tous, artistes, riches, pauvres, ouvrier, la cécité s'avance! Pleurez!... à moins que quelque fée bienfait ante ne viennet par un miracle réparer l'ouvrage détruit de la nature. La fée est venue, un talisman est dans sa main, talisman grossier, dont le nom est vulgaire, dont la forme est commune, dont la matière est sans prix, mais qui est sublime cependant, car il donne la lumière; ce sont les lunettes.

Le monde antique n'a pas connu ce bienfait, le monde moderne l'a attendu plusieurs siècles, et ce fut seulement en 1299 qu'un gentilhomme florentin, nommé Salvino Armati, dota l'humanité de ce trésor. Il est vrai qu'à peine son idée connue, beaucoup de savants réclamaient la priorité; mais ainsi le monde: dès qu'un homme de génie a inventé une chose, mille gens se rencontrent qui l'avaient inventée avant lui; il n'y a guère aujourd'hui que Christophe Colomb qui n'ait pas découvert l'Amérique.

Quoiqu'il en soit, rien de plus ingénieux que cette création. Les lunettes sont réellement des yeux; et voilà pourquoi les anciens ne les pouvaient pas inventer. Il fallait connaître à fond les fonctions de l'œil humain pour venir en aide à sa faiblesse; c'est à force

voir mal; le verre commence, prépare le travail de l'œil, et ne lui laisse que le soin facile d'achever; si bien que les lunettes, pourrait-on dire, font pour les yeux ce que les oiseaux font pour leurs petits, quand ils ne leur apportent qu'une nourriture triturée d'avance et sans fatigue pour leurs organes délicats.

De cette ingénieuse invention en sortit une autre. Vous semez un grain, il pousse un épi. Approche-toi, enfant, et écoute; car ton âge, avec son avidité curieuse, a eu sa part dans cette découverte, et cette fois la providence prit un enfant pour servir de guide aux grands hommes.

Trois siècles après l'invention de Salvino Armati, vers l'année 1600, dans une ville de Hollande, à Alemaer, se trouvait un fabricant lunetier, nommé Jacob Metz: son jeune fils courrait dans la boutique, jouant avec les verres, essayant les lunettes, et, quoique toujours réprimandé, recommençait toujours... Il y a encore des enfants comme celui-là, n'est-ce pas? Un jour qu'il tenait à la main deux verres, l'un concave, l'autre convexe, par amusement ou par hasard, il approche le verre concave de son œil et éloigne un peu le verre convexe, afin de voir à travers les deux. Quelle est sa surprise! des objets éloignés, et que leur éloignement rapetissait ou obscurcissait pour lui, lui apparaissent clairs, grands, distincts. Il court à son père et lui fait part de cette merveille. Metz examine, répète l'expérience, la trouve exacte, construit des tubes où ces deux verres sont placés à distance, et les lunettes astronomiques sont créées, et dix ans plus tard le grand Galilée, à l'aide de cet instrument, publie, sous le titre magnifique de Messenger céleste, Nuncius Sydercus, un livre qui rapportait réellement des nouvelles de l'immensité!

A continuer.

dera à Cracovie. L'agent anglais a reçu ordre de son gouvernement de se borner entièrement aux affaires commerciales tant que durera l'état de chose actuel.

Danemark. — La nouvelle est arrivée, à Paris, dit un journal, que le roi de Danemark avait éprouvé dans la nuit du 20 au 21 une congestion cérébrale qui avait mis ses jours en danger. Malgré une saignée abondante, pratiquée aussitôt, son état était encore grave.

Le choléra à Londres. — Le lord-maire avait annoncé l'apparition du choléra asiatique dans quelques parties de la ville. Cette annonce a donné lieu à une interpellation du comte Fitz-Hardinge dans la chambre des Lords.

A cette interpellation le marquis de Lansdowne a répondu : qu'aussitôt que cette nouvelle était parvenue au *council-office*, des autorités médicales avaient été consultées, et peu d'heures après l'on avait envoyé un homme d'un talent et d'une expérience médicale reconnue dans toutes les parties de la ville où l'on avait signalé l'apparition du fléau. La visite de toutes les maisons et des hôpitaux situés dans ces divers endroits amena la preuve qu'il n'existait pas un seul cas de choléra asiatique. On a trouvé, il est vrai, des cas d'une maladie qui, dans cette saison, sévit à Londres comme dans toutes les grandes villes. Mais cette maladie, bien que présentant quelques-uns des symptômes du choléra, n'en a nullement le caractère épidémique.

Ventes par le Sheriff.

No. 591. Pierre Canac dit Marquis, le jeune, ci-devant cultivateur et agriculteur de la paroisse de la Ste-Famille, et actuellement de la cité de Québec, charpentier, et Marie Cantin, son épouse, contre John Clark, ci-devant de la paroisse de Ste-Famille, médecin, et actuellement de la paroisse du Château-Richer, à savoir : 1. Un circuit ou coupeau de terre, situé en la paroisse Ste-Famille, de l'Orléans, du côté nord du chemin de la Reine, maintenant usité, contenant quatre perches et six pieds de terre de front par le bas, et par le haut contient sept perches et six pieds de front. 2. Un autre circuit ou coupeau de terre usité en cette dite paroisse Ste-Famille, vis-à-vis de celui plus haut désigné, du côté sud du chemin de la Reine, contenant neuf perches de terre de front sur neuf perches et demie de terre de profondeur. Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Ste-Famille, de l'Orléans, le sixième jour d'octobre prochain, à dix heures du matin.

No. 592. John Nichol Martyr, ci-devant de la paroisse de Ste-Marie de la Beauce, dans le district de Québec, horloger, et maintenant de la paroisse de Ste-Marie de la Beauce, à savoir : Une terre sise et située en la paroisse Ste-Marie, seigneurie Linéaire, du côté sud-ouest de la Rivière Chaudière, contenant environ trois arpents de front, plus ou moins, sur environ quarante arpents de profondeur. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Marie, le quinzième jour d'octobre prochain, à dix heures du matin.

No. 593. Jean Chabot, écuyer, avocat, de Québec, contre Jean-Baptiste Beaudoin, cultivateur, de la paroisse de Ste-Clair, à savoir : Une terre située en la paroisse de Ste-Clair, comté de Dorchester, concession Caroline, de deux arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur; bornée pardevant au sud au chemin de la Reine de St-Joseph, et au nord aux terres de la rivière Etchemin, d'un côté au nord-est à la veuve Labonté ou ses représentants, et au sud-ouest à Jean Hébert, circonstances, et dépendances. Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Ste-Clair, le sixième jour d'octobre prochain, à dix heures du matin.

No. 594. John Jones de la cité de Québec, en le comté et district de Québec, marchand, contre Olivier Williams, de la cité de Québec, un des huissiers de la Cour du Banc de la Reine pour le district de Québec, en sa qualité de curateur ad hoc nommé en loi aux biens et à la succession vacante de feu Jacob Fox, à savoir : Deux certains lots de terre dans le township de Nelson, chaque lot de la contenance de deux cents acres en superficie, avec l'alloance ordinaire pour les grands chemins. 2. Un lot ou coupeau de terre, sise et étant dans la Basse-Ville de la cité de Québec; borné sur le côté nord-est par la borne sud-ouest du fief Sault-au-Matelot, appartenant au Séminaire de Québec, au sud-est partie par le rivage et promesses en la possession du révérend E. W. Sewell. Pour être vendus au bureau du sheriff, le treizième jour d'août courant, à dix heures du matin.

No. 595. David Guibard alias Wabard dit Langlois, de la paroisse de la Pointe-Lévi, charpentier, et dame Angèle Huard, son épouse, contre Rigobert Bégin, de la paroisse de la Pointe-Lévi, cultivateur, en sa qualité de curateur ad hoc élu en justice à la succession vacante de feu Michel Huard, cultivateur, à savoir : Un certain lot ou coupeau de terre, situé au premier rang des concessions de la Pointe-Lévi, contenant quatre perches de terre de front sur environ cinq perches de profondeur. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-Lévi, le premier jour de septembre prochain, à dix heures du matin.

No. 596. James Cleith de la cité de Québec, boulanger, contre William Wilson, de la cité de Québec, à savoir : 1. Un certain lot de terre ou emplacement, sise et étant dans la Haute-Ville de la dite cité de Québec, rue du palais, rue des Pauvres, contenant quarante-trois pieds de front sur la dite rue, sur cent pieds de profondeur, avec deux maisons en pierre à deux étages et autres bâtisses dessus construites. 2. Une autre pièce de terre à l'extrémité ouest du lot ci-dessus décrit, contenant cinquante-trois pieds et huit pouces de large sur soixante pieds de profondeur, ensemble avec les maisons et bâtisses dessus construites. 3. Un lot de terre sise et situé dans la Haute-Ville de Québec, sur le côté sud de la rue St-Jean, contenant soixante-sept pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, sur le côté sud-ouest, ensemble avec une maison en pierre à deux étages, un hangar et une étable dessus construits. Pour être vendus au bureau du sheriff le septième jour de décembre prochain, à dix heures du matin.

No. 597. Hypolite Dubord, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, écuyer, bourgeois, contre Michel Bousquin, du même lieu, tailleur de pierre, et Ursule Braconnier, son épouse, et un autre à savoir : Un lopin de terre sise et situé en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville, d'un demi-arpent de front, sur le niveau nord du chemin du Roi, sur un arpent ou environ de profondeur, ayant au bout du nord trois quarts d'arpent de front. Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le neuvième jour de décembre prochain, à dix heures du matin.

DÉCLARATION DE FAILLITE.
Edward Palmer Woolrich, marchand de Québec, failli. Il y aura assemblée des créanciers, le 3 septembre. Juge-Commissaire, Jean-Casimir Bruneau, Eer.

BULLETIN DES VENTES PAR ENCAN.
Le 26, à 2 heures, chez Masson, Langevin & Co — Marchandises propres à la saison.
Le 27, à 2 heures, chez Dupont & Co — Sel, vinaigre, mélasse, poivre, tabac, peinture, etc. etc.

ÉCOLE CANADIENNE.

L'EXAMEN des élèves de cette école aura lieu jeudi, le 27 du courant, à une heure, P. M., si le temps le permet. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.
N. B. Les Dames y seront admises.
F. E. JUNEAU, Instituteur.
Québec, 25 août 1846.

TROUVÉ.

HER après-midi, près du marché de la Basse-Ville, un porte-feuille contenant une petite somme d'argent. Le propriétaire pourra le recouvrer en prouvant sa propriété et en payant les frais de cette annonce. S'adresser à M. Mathieu, chez M. Carrier, marché de la Basse-Ville.
Québec, 25 août 1846.

TROUVÉ.

On a trouvé un certain nombre de billets de banque que le propriétaire pourra recouvrer en s'adressant à M. Paul Hallaire, au Palais, et en payant les frais de cette annonce.
Québec, 25 août 1846.

Le soussigné a besoin d'un étudiant dans sa branche qui sache le français, l'anglais et le latin, ou qui ait fait un cours d'étude dans nos collèges.
O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Châteaue, etc.
Haute-ville, rue St-Jean.
Québec, 26 juillet 1846.

Aux Tonnelliers.

À VENDRE.
UN petit lot de LIENS de fer galvanisé convenables à des ouvrages soignés.
S'adresser à la maison du Parlement.
R. SYMES, Surintendant.
25 août 1846.

COÛRS

SUIVI ET RAISONNÉ
SUR L'ART D'ÉCRIRE
LA
LANGUE FRANÇAISE

Le soussigné prend la liberté d'offrir ses plus sincères remerciements aux Dames et aux Messieurs de cette ville ainsi qu'à ses amis, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son nouveau mode d'enseignement; il saisit cette occasion pour les informer qu'il occupe maintenant la propriété de M. Pierre Roy, près des Remparts, rue St-François No. 13, où il continuera de donner tous les jours un Cours raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement sous le court espace de

Soixante Leçons.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné,
CHS. H. LASISSERAYE.
Québec, 20 août 1846.

BRIQUE.

À VENDRE, Brique manufacturée par N. A. Merry, aux Trois-Rivières, grandeur : 16, 4, 2 1/2. On recevra des soumissions en s'adressant au bureau du Soussigné, ou l'on pourra voir des échantillons.
J. C. HART, Rue St. Pierre.
Québec, 20 août 1846.

AVIS.

CEUX qui doivent à la succession de feu M. C. V. Dupont, en son vivant de la Cité de Québec, Etudiant en droit, sont priés de payer au plutôt, et ceux auxquels elle serait endettée sont aussi priés de filer leurs réclamations.
Les personnes qui auraient des effets appartenant à M. Dupont, voudront bien aussi les remettre.
S'adresser au soussigné
F. OUELLET, N. P.
Rue de l'ancien chantier, vis-à-vis le marché St. Paul.
Québec, 13 août 1846.

PERDU.

MERCREDI, le 13 du courant, depuis le Palais à St. Roch, la somme de 19 ou 20 piastres, dont 1 billet de 10 piastres, 1 de 5 do. et 1 de 4 do. Celui qui aura trouvé cette petite somme et la remettra à ce bureau, obligera infiniment le propriétaire LOTTIS TESSIER dit LAPLANTE, sera libéralement récompensé.
Québec, 15 août 1846.

COMITÉ DE DISTRIBUTION.

À VENDRE :
Fer-blanc galvanisé,
Pour Toits, Saillies, Goutières, etc.
De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite : GOSPEL OAK WORKS, près Tripton, Staffordshire.
CES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas;
Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtisse, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre.
On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à MIDI, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement.
Conditions : — Argent Comptant.
R. SYMES, Surintendant
Québec, 11 juillet 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE

LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 3 PAR CENT (trois et demi) a été déclaré et sera payable, et après le 1er SEPTEMBRE prochain. Les livres du transport seront fermés le 16 août courant, jusqu'au 1er septembre prochain.
Par ordre des directeurs,
B. H. LEMOINE, Caissier.
Montréal, 14 août 1846.
Le soussigné sera prêt à payer un deuxième dividende dans la faille de Joseph Verret, commerçant de Québec, à commencer du 1er septembre prochain, à son bureau, Basse-Ville, rue Union.
A. S. MATTE, Syndic.
Québec, 18 août 1846.

À Vendre.

UN grand emplacement, rue St. Valier, paroisse St. Roch, contenant 52 pieds de front sur 70 de profondeur, sur lequel il y a 90 toises de maquette. Cet emplacement étant borné en arrière par la côte d'Abraham, est un poste très avantageux pour le commerce. Il sera donné des termes de paiement à la convenance de l'acheteur. S'adresser à M. Ignace Prémont, propriétaire, ou au soussigné.
J. BTE. PRUNEAU, N. P.
Rue des Fossés, St. Roch.
Québec, 18 août 1846.

Banque du Peuple.

AVIS.
LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.
Par ordre des directeurs,
B. H. LEMOINE,
Montréal, 12 juin, 1846.

Le Nouveau-Testament DE N.-S. JÉSUS-CHRIST,

Traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le Texte, et des Notes explicatives, morales et dogmatiques, pour faciliter l'intelligence.
Publié avec l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Québec.

A vendre à la librairie d'Augustin Côté et cie., près de l'Archevêché.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

1, rue La Montagne. Pres l'Archevêché, QUEBEC

d'AUGUSTIN COTÉ et Cie.

Les propriétaires de ce journal désireux de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes sortes d'impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du moyen pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir : des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Paroissien, doré etc. Journées et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit, Ange conducteur, Délices des ames pieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catechisme de persévérance, Journée sainte, Imitation de Jésus-Christ, Psaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc. etc.
Œuvres de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française.
Livres et fournitures d'écoles.
Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint-Cœur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'archevêque.
Souvenir de Première Communion, livret approuvé aussi par Mgr l'archevêque et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, est en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc., etc.
Etudes de dessins, etc.
Papeterie assortie de bureau, etc.
Un assortiment complet de Cartes de visite et autres.
23 juillet 1846.

DEPOT D'HORLOGES

ET MIROIRS AMERICAINS,

No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville,

D. O'DOUD, ENCANTEUR.

N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincailleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY.

[CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ÉTABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher

Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs

Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.
Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu

Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements à ceux qui ont bien voulu lui faire l'honneur de venir à son établissement pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute attention à leur confort.
Montréal, 16 juin 1846.

HOTEL DU CANADA.

RUE ST. GABRIEL.

M. ST. JULIEN

INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

INDEPENDANCEMENT D'UNE

Position Centrale,

A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest.) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES

Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, des Salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.
Les Mets, les Vins les plus recherchés seront toujours choisis avec plus grand soin.

DE OMNIBU

Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).
Montréal, 16 juillet 1846.

AVERTISSEMENT.

Sera vendue sur les lieux, MERCREDI, le 16 septembre prochain, à 10 heures du matin, si le soussigné n'en a pas disposé d'avance, sans réserve, savoir :

UNE terre située en la Paroisse de Notre-Dame de Ste. Foy, Côte St. Ignace, d'un arpent, sept perches et onze pieds de front sur vingt-quatre arpents plus ou moins de profondeur, bornée pardevant au Trait-Quarré des terres du Cap Rouge, par derrière au Nord au représentant John Grant, joignant d'un côté au Nord-Est à Sieur Louis Juneau et M. Hamel, et d'autre côté au Sud-Ouest à Dame Agathe Viller, épouse de Charles Guévin et à ses enfants, avec une excellente maison et grands dessus construits.
De bonnes sûretés seront données à l'acheteur.
S'adresser à J. B. TRUDELLE, Notaire, Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 27.
Québec, 15 août 1846.

PERDU,

Plus de £100 Courant,

DANS la soirée de SAMEDI ou dans la journée de DIMANCHE derniers, en cette cité, un petit portefeuille neuf, contenant 3 billets de la Banque de Montréal de \$100 chaque, et 10 ou 12 billets de la même banque, de \$10 chaque. Celui qui aura trouvé le dit portefeuille, sera récompensé en proportion de la somme perdue, en le remettant au soussigné, à son bureau, No. 59, rue Biade, vis-à-vis le Chien d'Or.

Québec, 17 août 1846.

J. DALY, Avocat.

LE COMTE D'ALBOROUGH. GUERI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Loughorn, 21 février, 1845. AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de duciter vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, droguiste, de Newtoun, à l'instigation d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractée par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur,

(Signé) G. R. WYTHEN BAXTER. A vendre, chez JOHN MUSSON, Chimiste Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

GRANDS MARCHÉS.

SE VENDANT AU PRIX COUTANT.

Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coutant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en— Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapissierie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Lécrous, Clous, Fer en masses, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc.

P. DORION, Rue la Montagne.

Québec, 10 juin, 1845.

INCENDIES

DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, fényer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous les effets, hardes et autres effets destinés aux incendies de Saint-Jean de Terre-Neuve, et l'on est prié d'envoyer ces dons à l'Hôtel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur.

G. OKILL STUART, Maire.

Québec, 13 juillet 1846.

Débentures de la Corporation

DES débentures au montant de \$5000 sont sur le point d'être émises par la Corporation de la cité de Québec, on pourra s'en procurer en s'adressant au soussigné.

G. OKILL STUART, Maire.

Québec, 14 juillet 1846.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à titre prélevées dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé: "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec,") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner au matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres de Cotisations.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ. Québec, 7 février 1847.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

Dépôt de Quincaille

Papeterie, effets de Marine, etc., MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul.

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE.

Québec, 22 mai 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, failli.

AVIS public est donné par ces présentes en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Bruneau, fényer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conformité du statut à ce relatif que la propriété immobilière et des choses désignées du dit failli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douville-Town, Gaspé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain; c'est à savoir: L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Welsh, et d'autre côté par Mathew Power avec les bâtiments dessus construits.

Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit à, sur, ou concernant le susdit Établissement, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être délégué.

(Signé) W. J. NEWTON, Syndic.

Québec, 7 avril 1845.

LA société formée pour la fabrication et l'exploitation de la brique, sous les noms et raison de Smolinski et Aubin, est dissoute. J. SMOLINSKI.

Québec, 27 juin 1846.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:

22 PANIERS de Vaiselle assortie, 60 quarts de Lard Prime-Mess, 25 do do Farine Mess, 50 quintaux Biscuit, 100 Jambons. Et un assortiment d'Épicerie propres aux familles. —AUSI— 60 Foyers Cordages assortis, Ancres, Chaines, etc., etc. ANGERS & BUTEAU, Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec. 5 juin 1846.

AVOINE A VENDRE:

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en déchargement au quai de John Bay, vis-à-vis de la Coterie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15. NARCISSE C. FAUCHER.

ALMANAC des affaires.

MAISON RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures, ci-devant de la rue St. Georges où est passé le n° 28, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau, PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 29, Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean. Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juillet 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

RELIQUAIRE, avocat et agent. Bureau à Montréal, no. 55, rue Notre-Dame, coin de la rue St. Claude; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN, NOTAIRE.

A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul. Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BRE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fossés, St. Roch. Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch. Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent. F. O. GAUTHIER, avocat. Québec, 5 mai 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no. 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, fényer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no. 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice. J. P. RHEAUME, Avocat et procureur. Québec, 19 mai 1845.

Le DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 10 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. 3, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean, rue Aiguillon. PIERRE GAUVREAU, Architecte, etc. Québec, 4 juillet 1845.

ÉTUDE DE NOTAIRE. Le soussigné a établi son Étude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph. JOS. LEFEBVRE. 2 Juin 1845.

Le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Vallier, près la barrière.—15 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Bateau, fényer. 3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 19 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 24, RUE St. JEAN.

CONFISSEUR. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville. 1er mai 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Recteur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUÉBEC.

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants:

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c. Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion &c. Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c. Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer, Arrowroot de Bernade, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées &c. &c. Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c. Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c. Poudre à dent, Teinture de myrte pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c. Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail. Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure. Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c. Huile d'aspic pour les tumeurs, &c. Vernis transparent pour les mapes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c. Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût. Poudre blanche parfumée à la violette. Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts. Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c. Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille. Onguents pour les éruptions et les autres maux de la tête. Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gratelle, &c. Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces. Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c. Essence de citron et essence d'amandes amères pour les patisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c. Phénix bitters et pilules de vin de Moffat. Pilules de vin du vieux Parr. Salsepareille de Sander. Poudre pour les vers. Vermifuge de Fanstock. Encre à marquer. Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpours du foie, excès de bile, &c. &c. &c. Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c. Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c. Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c. Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux. Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c. Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

CHAPEAUX

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de

CHAPEAUX

de Paris, de Londres et de New-York.

Licourne et de Foia, pour hommes et enfants;

Casquettes de drap et de toile cirée. Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamouis; Gants de Buck-skin; Galons de soie militaire, et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieurs; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSI, Reçu par les dernier arrivages de l'antonne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs de chargés de différente qualité et prix.

Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes. Répare des chapeaux de castors et leghorne.

F. E. GARANT, No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



L'ONGUENT D'HALLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, fényer, bureau du CHRONICLER, Tubago, Indes Occidentales. 4 FÉVRIER, 1845.

MONSIEUR, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus tel, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespéré. Un monsieur de l'île, ayant je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.

(Signé) JOHN MARTIN. Hémorroïdes, Fistules, Debilités.

Cette remarquable cure de 50 PILULES D'ONGUENT, Un traitement de demi-pied, résidant à St. Helier, Jersey, dont par désir on fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorroïdes, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, pointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses affaiblissements et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, alors en tout autre moyen lui était refusé.

CANCER AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tilton, pres Southampton. 6 Février, 1845.

PROPRIÉTÉ A VENDRE. UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 29 mai. S'adresser à dame verve CHA. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père. Québec, 27 septembre 1845.